

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-48 en date du 30/06/2015 concernant le contrat de maintenance des cloches de l'église :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 30 Juin 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 25 Juin 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme DUFOUR Aurore a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	1	12	13	13	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, CASTANET Christine, DUBREUIL Marc, DUFOUR Aurore, BERGER Thierry, GILLES Dominique, HARGE Andrée, DESROCHE Roger.

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat de maintenance des cloches de l'église est arrivé à expiration le 31/12/2014. Il présente donc un nouveau contrat proposé par la société BODET, titulaire du précédent contrat.

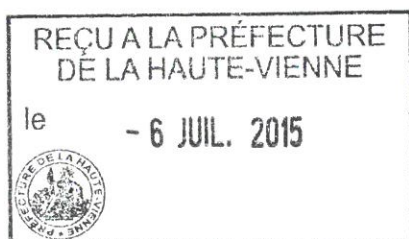
Il précise les conditions dans lesquelles l'entretien de cette installation pourrait être assuré :

- Dépense forfaitaire annuelle : 215,00 € HT,
- Prise d'effet du contrat : 1^{er} Janvier 2015,
- Le tarif fera l'objet d'une réactualisation annuelle en fonction de l'indice INSEE du coût horaire du travail.

- Renouvellement par tacite reconduction sans que le contrat ne puisse excéder une durée de quatre ans.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Considérant le contrat proposé,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance présenté.



A La Geneytouse, le 01 juillet 2015

Le Maire,

Alain FAUCHER

